

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Ordonnances rendues
en matière de société (R) - Dépôt le 16/07/2024 - 13000 - 2006 B 02014 - 492 429 832 - M
FINANCE MANAGEMENT

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

N° DE ROLE :2024 006904
DEMANDEUR :M FINANCE MANAGEMENT (SAS)
REPRESENTANT :
DEFENDEUR :

REPRESENTANT :
OBJET :REQUETE
:Prorogation du délai de réunion de l'AG chargé d'approuver les comptes annuels
L.225-100 et R.225-64

ORDONNANCE PRESIDENTIELLE

Nous, Nadine BAPTISTE présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,
Vu la requête ci contre et les motifs y exposés,

Vu les articles L223-26, L241-5, L225-100, et R225-64 du Code de Commerce autorisons:

M FINANCE MANAGEMENT
125, Rue Gilles Martinet
34070 Montpellier
Numéro RCS :492 429 832 , Numéro de gestion :2006 B 2014

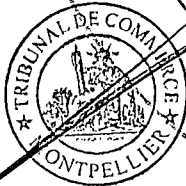
A prolonger jusqu'au 30/09/2024
le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Fait et donné à Montpellier le

9/07/2024

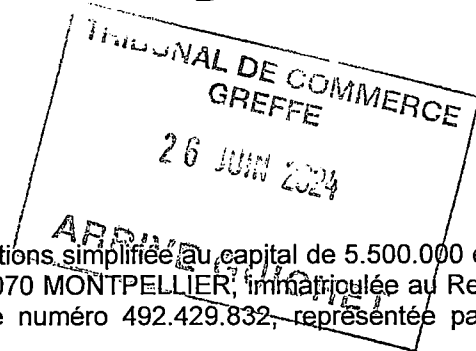
LE GREFFIER
Mme Nathalie AZAUBERT

LE PRESIDENT
Le juge délégué



REQUETE
A MADAME LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

2024 006904



La soussignée,

La société M FINANCE MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 euros, ayant son siège social sis 125 Rue Gilles Martinet - 34070 MONTPELLIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 492.429.832, représentée par son président en exercice,

ayant pour avocat, Maître Christophe FEBVRE, associé de la S.C.P. SVA, y domicilié 1 Place Alexandre Laissac - 34000 MONTPELLIER,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Conformément à ses statuts, la société M FINANCE MANAGEMENT a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2023.

Elle devrait donc réunir son assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023 dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Du retard a été accusé dans l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en raison d'un projet de réorganisation. Dans ce contexte, elle ne sera pas en mesure de soumettre valablement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'assemblée générale ordinaire annuelle dans les délais impartis.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Madame le Président, de prolonger de trois (3) mois le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société M FINANCE MANAGEMENT appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, soit jusqu'au 30 septembre 2024.

Fait à Montpellier (34),
Le 26 juin 2024.

SVA
Société d'Avocats
Christophe FEBVRE
1, Place Laissac - B 41114
34008 MONTPELLIER CEDEX 1
Tél. 04 67 58 75 00 - Fax 04 67 92 23 11